

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le 06/06/25

ID : 078-217801182-20250526-49_2025-AR

N° 49 / 2025

Demande de subvention "5000 équipements, génération 2024" pour la création d'un espace sportif et éducatif intergénérationnel

Nature de l'acte :

7.5 Finances locales / Subventions

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 4/II/2023 du 10 février 2023, portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant que malgré l'essor démographique et urbain en cours et à venir du quartier des Meuniers, ce dernier ne dispose d'aucun équipement et service de quelque nature que ce soit, notamment des structures récréatives et sportives à l'adresse du jeune public, structures pourtant fortement attendues par les familles riveraines,

Considérant les parcelles cadastrées ZI 207 et ZI 334 couvrant une superficie de près de 800 m², seule emprise foncière du quartier des Meuniers dont la commune est propriétaire,

Considérant que sur les parcelles précitées, la commune souhaite créer un espace récréatif et sportif à l'adresse des jeunes Bucheloises et Buchelois, espace qui comprendrait un terrain de basket 3x3, une aire de jeux, un mur d'escalade et des éléments de fitness

Considérant la politique volontariste de développement du sport que mène la commune de Buchelay sur son territoire depuis plusieurs années déjà, politique qui a valu à la commune d'être labellisée "Terre de Jeux 2024" et "Ville Active et Sportive 2022";

Considérant que le projet de création d'un espace récréatif et sportif sur les parcelles cadastrées ZI 207 et ZI 334 est en adéquation avec les attentes des habitants du quartier des Meuniers et avec la politique sportive et en faveur de la jeunesse que mène la commune,

Considérant que ce projet d'un coût estimé à 139 689,70 € HT (167 627,64 € TTC) est éligible au dispositif « 5000 équipements, génération 2024 - Axe 1 » instauré par l'Agence Nationale du Sport sise 4/6 rue Truillot 94200 Ivry sur Seine

Considérant le tableau de financement prévisionnel ci-après :

Nature des travaux	Coût HT (€)	Coût TTC (€)	Financeurs	Financement (en € sur le coût total HT)
Lot espace Soccer (fourniture, pose, montage et mise en oeuvre)	62 383,84	74 860,61	Agence National des Sports : « 5000 équipements, génération 2024 » »	13 968,97
Lot espace basket 3x3 (fourniture, pose, montage et mise en oeuvre)	16 083,91	19 300,69	Conseil départemental des Yvelines « Contrat de proximité Yvelines+ »	55 875,88
Lot espace fitness (fourniture, pose, montage et mise en oeuvre)	32 685,08	39 222,10	Région Ile de France : « Aide régionale aux équipements sportifs »	41 906,91
Lot espace escalade et jeux (fourniture, pose, montage et mise en oeuvre)	28 536,87	34 244,24	Commune de Buchelay : « Reste à charge »	27 937,94
TOTAL	139 689,70	167 627,64	TOTAL	139 689,70

DÉCIDONS

ARTICLE 1^{er} : De solliciter l'Agence Nationale du Sport sise 4/6 rue Truillot 94200 Ivry sur Seine en vue d'obtenir une subvention dans le cadre du dispositif « 5000 équipements, génération 2024 – Axe 1 » pour financer le projet de création d'un espace récréatif et sportif dans le quartier des Meuniers ;

ARTICLE 2 : De signer tous les documents nécessaires à l'instruction du dossier de demande de la subvention;

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- En Préfecture des Yvelines
- A Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie

Buchelay, le 26/05/2025

Publication électronique sur le site internet communal
 Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982
 Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Mr Stéphane TREMBLAY,
 Maire

Signé électroniquement par : Le maire
 Date de signature : 06/06/2025
 Qualité : Le maire et président du CCAS